

Grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel du 2 mars 2017

Travaux	État des lieux
Plan de sûreté ministériel	Point à l'ordre du jour du présent CHSCT-M - Mise en ligne de 3 guides réalisés par le service du Haut Fonctionnaire de la Défense et de la Sécurité (HFDS) du MCC. Ils visent à sensibiliser les dirigeants des établissements culturels "aux gestes qui sauvent" (les rassemblements et festivals, les institutions patrimoniales, les salles de spectacle, cinémas et cirques). - Formation à définir pour les membres du CHSCT-M : en cours - Amplification de la formation aux premiers secours : l'objectif est de proposer cette formation à l'ensemble des agents du MCC d'ici fin 2019 - Poursuite de la formation des dirigeants et des responsables de sécurité à l'INHES-J : inscription dans le plan pluri-annuel de formation - Mission de sécurité confiée au préfet Hubert Weigel : sécurité des événements culturels, écriture d'un référentiel en coordination avec le MCC. - Retour d'expérience sur l'exercice Athena 2 (Louvre) au présent CHSCT-M
Réforme de l'administration territoriale	Point à l'ordre du jour du présent CHSCT-M - Mise en place d'un groupe de travail sur les conséquences de la réforme, avec les membres du CHSCT-M, la médecine de prévention, l'ISST depuis décembre 2015 - Plan d'accompagnement RH : présentation au CHSCT-M du 08/04/16 : vote unanime contre - Questionnaire RPS DRAC: présentation au CHSCT-M du 08/04/16 : vote pour sauf abstention CGT (voir rubrique prévention des RPS) - Rapport de la mission de l'IGAC relative à la réorganisation des DRAC : présentation aux représentants du personnel le 10/10/16 - Situation immobilier dans les DRAC/UDAP : GT réuni le 23/11/16 et le 19/01/17, élaboration d'un calendrier de phasage des opérations de relocalisation d'une UDAP, d'un calendrier de phasage des opérations de densification d'une DRAC et d'une trame de cahier des charges pour la relocalisation d'une UDAP. Ces 3 documents sont soumis pour avis au présent CHSCT-M. - Point de suivi sur la déconcentration des actes de gestion RH à prévoir au prochain CHSCT-M (21 juin 2017)
Médecine de prévention	Point à l'ordre du jour du présent CHSCT-M - GT sur l'état des lieux et les perspectives, réuni le 12/10/16 et le 03/02/17 - Diffusion de la cartographie mise à jour à l'occasion du présent CHSCT-M
Prévention des risques psychosociaux (RPS)	- Questionnaire RPS DRAC : élaboration du questionnaire en GT, lancement auprès de l'ensemble des agents des DRAC le 15/06/16 (taux de réponse 48%), exploitation des données par un prestataire, 2 GT d'échange avec ce dernier, restitution au CHSCT-M du 15 novembre 2016, diffusion le 18/01/17 par le DAT d'une note méthodologique aux DRAC accompagnée d'un courrier de Secrétaire général. Ces deux documents sont diffusés à l'occasion du présent CHSCT-M.
Programme national de prévention des risques professionnels	- Elaboration du programme 2017 en GT réuni les 05/10/16 et 25/10/16 - Avis favorable à l'unanimité au CHSCT-M du 15 novembre 2016 - Note du Secrétaire général datée du 15 décembre 2016 de communication du programme aux services et EP - Transmission du programme aux membres du CHSCT-M et aux autorités d'emploi en janvier 2017

Grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel du 2 mars 2017

Travaux	État des lieux
Déploiement de Microsoft Office	En complément de la suite Libre Office, les logiciels Word, Excel et PowerPoint, dans la version 2016, seront déployés sur l'ensemble des postes de l'administration centrale, des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et des services à compétence nationale (SCN) Le déploiement s'opérera comme suit : Phase 1 : Etude et préparation du déploiement par télédistribution (du 27/02 au 10/03) ; Phase 2 : Pilote sur 400 postes (Site de pyramides, Site de Saint-cyr, 1 SCN et 1 DRAC) (du 13/03 au 24/03) ; Phase 3 : Déploiement par télédistribution à hauteur de 200 postes par jour en moyenne (du 27/03 au 10/05). Un accompagnement à la prise en main du logiciel (Tryptique et tutorial) ainsi qu'un support spécifique via l'assistance informatique et téléphonique sera mis en place durant cette période.
Recensement des tentatives de suicide et suicides	- Recensement 2012-2015 diffusé à l'occasion du CHSCT-M du 08/04/16 - Recensement 2016 en cours, point d'étape diffusé à l'occasion du CHSCT-M du 15 novembre 2016
Recensement des licenciements pour inaptitude à tout poste et des mises à la retraite pour invalidité	- Recensements 2015 diffusés à l'occasion du CHSCT-M du 08/04/16 - Recensement jusqu'en septembre 2016 diffusé à l'occasion du CHSCT-M du 15 novembre 2016
Prévention de l'inaptitude et maintien dans l'emploi	- Reprise du groupe de travail sur l'inaptitude pour finaliser le guide de la prévention de l'inaptitude et le maintien dans l'emploi : GT réuni le 09/12/16 ; GT prévu les 24/02/17 et 29/03/17. Un CHSCT-M extraordinaire dédié est programmé le 19 avril 2017.
Agents de prévention	- Cartographie des AP-CP en DRAC diffusée à l'occasion du CHSCT-M du 08/04/16 - Actualisation en cours, diffusion en CHSCT-M à prévoir en 2017
Risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives	- Circulaire du 28/07/15 prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la FP. - Circulaire MCC du 05/08/15 préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives. - Note du Délégué interministériel aux archives de France du 22/09/16 (diffusée à l'occasion du présent CHSCT-M) - Suivi de la mise en œuvre de la circulaire MCC prévu dans le cadre du CT archives (GT archives réuni les 15/09/15, 19/01/16, 16/02/16, 23/02/16, 15/03/16, 10/05/16, 07/06/16, 07/07/16, 13/09/16, 11/10/16, 03/11/16) - Vademecum « Le risque amiante dans les services publics d'archives » : inscrit à l'ordre du jour du CT Archives du 1^{er} mars 2017. - Création d'un GT ministériel prévu à l'issue des travaux du GT archives
Logements de fonction	- Le suivi des concessions est assuré par l'administration centrale (BPI). - Le plan pluriannuel de rénovation des logements de fonction prévoit un recensement des projets de travaux des établissements par les directions de tutelle et la mise en place d'une commission pour attribuer les financements, sous le contrôle du SG.